

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

**RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

- *RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS*
- *RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES*
- *CERTIFICATION DES REMUNERATIONS*

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VERNEY-CARRON S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas présentées dans le rapport de gestion.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

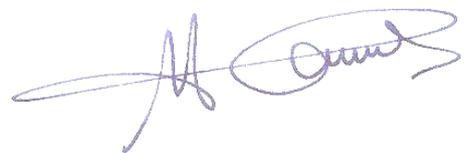
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Etienne

Le 2 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie Régionale de Lyon



Michel TAMET

Verney-Carron

N° SIRET : 57450155700049

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017		
Capital souscrit non appelé							
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement					
		Frais de développement	952 264	7 665	944 598	323 581	
		Concessions, brevets et droits similaires	199 805	176 101	23 703	42 461	
		Fonds commercial (1)	235 380		235 380	235 380	
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
		TOTAL	1 387 449	183 767	1 203 682	601 422	
		Immobilisations corporelles	Terrains	110 388		110 388	110 388
			Constructions	1 390 035	1 123 654	266 381	270 206
	Inst. techniques, mat. out. industriels		6 417 464	6 198 504	218 960	180 592	
	Autres immobilisations corporelles		261 545	172 960	88 584	37 230	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes		463 957		463 957	25 965	
	TOTAL	8 643 391	7 495 119	1 148 272	624 382		
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence					
		Autres participations	1 985 000		1 985 000	1 950 000	
		Créances rattachées à des participations					
		Titres Immob. de l'activité de portefeuille					
		Autres titres immobilisés	82 617		82 617	68 976	
		Prêts					
	Autres immobilisations financières	4 218		4 218	7 549		
	TOTAL	2 071 836		2 071 836	2 026 526		
Total de l'actif immobilisé		12 102 677	7 678 886	4 423 791	3 252 330		
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	1 596 172	85 600	1 510 572	1 670 487	
		En cours de production de biens	569 060		569 060	811 354	
		En cours de production de services					
		Produits intermédiaires et finis	6 612 290	122 312	6 489 977	5 469 582	
		Marchandises	836 408		836 408	706 877	
		TOTAL	9 613 931	207 912	9 406 018	8 658 301	
		Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽²⁾	Clients et comptes rattachés	1 190 208	388 462	801 745	1 621 554	
		Autres créances	600 327		600 327	518 309	
		Capital souscrit et appelé, non versé					
	TOTAL	1 790 536	388 462	1 402 073	2 139 863		
Divers	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)						
	Instrument de trésorerie						
	Disponibilités	37 004		37 004	1 183 869		
	TOTAL	37 004		37 004	1 183 869		
Charges constatées d'avance		450 764		450 764	179 751		
Total de l'actif circulant		11 892 236	596 375	11 295 861	12 161 787		
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des emprunts							
Écarts de conversion actif							
TOTAL DE L'ACTIF		23 994 914	8 275 262	15 719 652	15 414 117		
Renvois :				21 278	21 278		
(1) Dont droit au bail							
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				3 331	7 549		
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					473 179		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients			

Verney-Carron

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

Passif		Au 31/12/2018	Exercice précédent	
Capitaux propres	Capital (dont versé : 1 422 000)	1 422 000	1 422 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			
	Ecart de réévaluation			
	Ecart d'équivalence			
	Réserves			
	Réserve légale	142 200	142 200	
	Réserves statutaires			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	6 931 125	6 255 237	
	Report à nouveau			
Résultats antérieurs en instance d'affectation				
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-368 313	675 887		
Situation nette avant répartition	8 127 012	8 495 325		
Subvention d'investissement				
Provisions réglementées				
Total		8 127 012	8 495 325	
Aut. fonds propres	Titres participatifs			
	Avances conditionnées		236 273	
Total			236 273	
Provisions	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
Total				
Dettes	Emprunts et dettes assimilées			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 904 546	2 690 621	
	Emprunts et dettes financières divers (3)	431 533	628 066	
	Total		5 336 080	3 318 688
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 071 380	2 104 354	
	Dettes fiscales et sociales	1 038 009	1 072 064	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	147 169	187 245		
Instruments de trésorerie				
Total		2 256 559	3 363 664	
Produits constatés d'avance				
Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 592 639	6 682 353	
Écart de conversion passif		165		
TOTAL DU PASSIF		15 719 652	15 414 117	
	Crédit-bail immobilier			
	Crédit-bail mobilier	493 400	646 494	
	Effets portés à l'escompte et non échus	431 161	312 552	
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	1 040 839	995 191	
	à moins d'un an	6 551 800	5 687 161	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	881 400			
(3) dont emprunts participatifs				

Verney-Carron

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-Voir le rapport de l'Expert Comptable

		France	Exportation	Total	Exercice précédent
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	1 136 629	215 911	1 352 541	1 546 778
	Production vendue : - Biens	4 909 871	4 187 757	9 097 628	11 638 180
	- Services	41 275	217 996	259 271	435 462
	Chiffre d'affaires net	6 087 777	4 621 664	10 709 441	13 620 421
	Production stockée			795 651	591 145
	production immobilisée			628 683	323 581
	Produits nets partiels sur opérations à long terme				
	Subventions d'exploitation			215 468	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			118 006	118 378
	Autres produits			76 523	58 750
	Total			12 543 774	14 712 277
Charges d'exploitation (2)	Marchandises Achats			851 454	663 682
	Variation de stocks			-129 531	-139 823
	Matières premières et autres approvisionnements Achats			3 507 136	4 420 159
	Variation de stocks			152 316	-110 281
	Autres achats et charges externes (3)			3 723 088	4 151 459
	Impôts, taxes et versements assimilés			177 149	201 387
	Salaires et traitements			3 052 020	3 094 500
	Charges sociales			1 285 142	1 255 563
	Dotations amortissements	• sur immobilisations		194 227	185 646
	d'exploitation provisions	• sur actif circulant		110 628	200 435
Autres charges	• pour risques et charges		196 935	138 057	
	Total			13 120 568	14 060 786
	Résultat d'exploitation	A		-576 794	651 491
Opér. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C		
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)				
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)			3 228	3 391
	Autres intérêts et produits assimilés (4)				
	Reprises sur provisions, transferts de charges			482	
	Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			3 710	3 391
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			110 263	128 290
	Intérêts et charges assimilées (5)			121	
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total			110 385	128 290
	Résultat financier	D		-106 675	-124 898
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A + B - C + D)	E		-683 469	526 592

Verney-Carron

Périodes 01/01/2017 31/12/2017 Durées 12 mois
 01/01/2018 31/12/2018 12 mois

* Mission de Présentation-voir le rapport de l'Expert Comptable

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 426	5 329
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	26 799	5 000
	Reprises sur provisions et transferts de charge	45 008	21 402
	Total	74 233	31 731
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	57 423	87 526
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	21 894	944
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	4 665	
	Total	83 984	88 470
Résultat exceptionnel		F	-9 750
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	-206 035
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			675 887
Renvois			
(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs	18 592	649
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs incidence après impôt des corrections d'erreurs		-32
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier - redevances de crédit-bail immobilier	153 101	74 876
(4) Dont	produits concernant les entités liées		
(5) Dont	intérêts concernant les entités liées		

SA Verney-Carron

**Annexe de base aux
comptes de l'exercice
clos-le 31/12/2018**

Table des matières

1.	Faits caractéristiques de l'exercice	4
1.1.	Événements principaux.....	4
1.2.	Principes, règles et méthodes comptables	4
2.	Informations relatives au bilan.....	4
2.1.	Actif.....	4
2.1.1.	Immobilisations incorporelles	4
2.1.1.1.	Fonds commercial.....	5
2.1.1.2.	Principaux mouvements de l'exercice.....	5
2.1.1.3.	Amortissement.....	6
2.1.2.	Immobilisations corporelles	6
2.1.2.1.	Principaux mouvements de l'exercice.....	6
2.1.2.2.	Amortissement.....	7
2.1.3.	Immobilisations financières.....	7
2.1.3.1.	Informations relatives aux filiales et participations.....	8
2.1.3.1.1.	Renseignements détaillés concernant les filiales et participations	8
2.1.3.1.2.	Transactions entre parties liées.....	8
2.1.3.1.3.	Postes du bilan relatifs aux filiales et participations.....	9
2.1.4.	Stocks.....	10
2.1.4.1.	Etat des stocks.....	10
2.1.4.2.	Stocks de produits achetés.....	10
2.1.4.3.	Stocks de produits fabriqués.....	10
2.1.5.	Produits à recevoir.....	11
2.1.6.	Créances.....	12
2.1.7.	Comptes de régularisation	12
2.2.	Passif.....	13
2.2.1.	Capitaux propres.....	13
2.2.1.1.	Tableau de variation des capitaux propres.....	13
2.2.2.	Dettes financières et autres dettes	14
2.2.3.	Charges à payer.....	15
3.	Informations relatives au compte de résultat.....	16
3.1.	Chiffre d'affaires.....	16
3.2.	Autres informations.....	16
3.2.1.	Transferts de charges.....	16
3.2.2.	Résultat exceptionnel.....	16
3.2.3.	Gains et pertes de change.....	16
3.3.	Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).....	16

4. Autres informations.....	17
4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi.....	17
4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail.....	18
4.3. Engagements hors bilan.....	19
4.4. Effectif moyen	19
4.5. Honoraires du commissaire aux comptes	19

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evénements principaux

Aucun fait significatif survenu au cours de l'exercice ne mérite d'être signalé.

1.2. Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation et indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La société verse un intéressement à ses salariés, selon un contrat renégocié tous les 3 ans, conformément à la loi en vigueur. Cet intéressement, forfait social inclus, est comptabilisé après le résultat exceptionnel sur la ligne « participation des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Conformément au règlement N°2015-05 du 2 juillet 2015, relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture, il convient, à compter des exercices ouverts au 1er janvier 2017, et de manière obligatoire, de distinguer les gains et pertes de changes issues des créances clients et dettes fournisseurs à classer en résultat d'exploitation, des gains et pertes de changes purement financiers, qui demeurent en résultat financier. Il s'agit d'un changement de méthode comptable n'ayant aucun impact sur les capitaux propres de la société.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est fait application de la méthode de référence pour la comptabilisation des frais de développement. Ces derniers sont donc immobilisés, pour une valeur brute de 952 k€, au 31 décembre 2018, correspondant aux frais y afférents supportés jusqu'à cette date. Ils sont amortis sur cinq ans, à compter de leur mise en service.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il a été comptabilisé :

- Un montant de production immobilisée de 629 k€ ;
- Ainsi qu'une dotation aux amortissements de 8 k€.

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les frais de Développement sont immobilisés lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés et qu'ils présentent de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont alors amortis sur cinq ans, à compter de leur date de mise en service.

2.1.1.1. Fonds commercial

- Le fonds commercial de fabrication et de négoce d'armes de chasse, exploité à Saint-Etienne – 54 boulevard Thiers, a été créé à l'origine de la société et figure à l'actif pour 14 k€.
- Le fonds commercial de la SAS Demas, apporté par transmission universelle de patrimoine en 2008, a été évalué à 200 k€. La transposition, dans le droit comptable français, de la directive comptable unique 2013/34/UE du 26 juin 2013, a introduit de nouvelles règles applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016, notamment en matière de fonds commercial. A ce titre, le règlement ANC N° 2015-06 introduit une présomption de durée non limitée de l'utilisation des fonds commerciaux. Après analyse de sa situation, la société estime que les fonds commerciaux inscrits à l'actif n'ont effectivement pas une utilisation limitée dans le temps. La nouvelle réglementation impose, par ailleurs, même en l'absence de tout indice de perte de valeur, de procéder à un test de dépréciation des fonds commerciaux, au moins une fois par exercice. La société considère qu'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle des fonds commerciaux inscrits à l'actif pris isolément. C'est pourquoi, il est déterminé, à chaque clôture, la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel ils appartiennent. Il est ainsi testé les fonds commerciaux et l'ensemble des actifs nécessaires pour générer des avantages économiques. La valeur actuelle de ces actifs est la plus élevée entre leur valeur vénale et leur valeur d'usage.

La valeur vénale du groupe d'actifs testé, ainsi calculé au 31 décembre 2018, n'a pas révélé de dépréciation à constater.

2.1.1.2. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebut
Frais de recherche et développement	-	628 683	-	-
Logiciels	-	3 586	-	41 675
Marques	-	18 218		18 218

2.1.1.3. Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels et progiciels	Linéaire	1 an à 5 ans
Frais de recherches et développement	Linéaire	5 ans

2.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2.1. Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebut
Constructions		73 075		26 493
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	106 783		452
Installations générales, agencements, aménagements divers	-			
Matériel de transport	-	266		266
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	75 003		66 973
Emballages récupérables et divers	-			
Immobilisations corporelles en	-			

<i>cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>		-	437 992	

2.1.2.2. Amortissement

<i>Types d'immobilisations</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
<i>Constructions</i>	<i>Linéaire</i>	<i>20 ans</i>
<i>Matériel et outillage</i>	<i>Linéaire</i>	<i>2 à 10 ans</i>
<i>Installations générales</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 à 10 ans</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 ans</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>Linéaire</i>	<i>2 à 10 ans</i>
<i>Mobilier de bureau</i>	<i>Linéaire</i>	<i>5 à 10 ans</i>

2.1.3. Immobilisations financières

	<i>Augmentations</i>		<i>Diminutions</i>	
	<i>Réévaluation</i>	<i>Acquisition apports Virements</i>	<i>Virement à poste</i>	<i>Cessions Rebut s</i>
<i>Participations évaluées par équivalence</i>	-	-	-	-
<i>Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)</i>	-	35 000	-	-
<i>Créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-
<i>Autres titres immobilisés</i>	-	13 641	-	-
<i>Prêts et autres immobilisations financières</i>	-		-	3 331

2.1.3.1. Informations relatives aux filiales et participations

2.1.3.1.1. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

Participations (10 à 50% capital détenu) – en k€	Capitaux propres	Quote-part %		Valeurs comptables des titres détenus		CA Hors taxes		Prêts/avances non remboursés	
		Dividendes		Brute	Nette	Résultats		Cautions	
Sté Turque : ARMSAN (comptes au 31/12/2018) Cours retenu 1 € = 6.0588 livres turques	2 717	10	0	1 950	1 950	8 486	718	0	0
	Observation : Le Conseil de Surveillance du 26 mars 2018 a décidé de ne pas provisionner la participation Armsan, au regard des perspectives 2018 encourageantes (nouveaux contrats signés et chiffre d'affaires prévisionnel en forte hausse). Compte tenu du déroulement de l'année 2018 et des perspectives 2019, pas de provision au 31 décembre 2018 également.								
SAS Sérénicity (1)	100	35	0	35	35	/	/	/	/

(1) Société nouvelle – Aucun bilan arrêté à ce jour

2.1.3.1.2. Transactions entre parties liées

Les transactions réalisées par la société avec des parties liées, étant conclues à des conditions normales de marché, aucune information n'est à relater à ce sujet.

2.1.3.1.3. Postes du bilan relatifs aux filiales et participations

	Montant concernant les entreprises (en k€)	
	liées	avec lesquelles la Société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	1 950	35
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie (actif)		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie (passif)		

2.1.4. Stocks

2.1.4.1. Etat des stocks (En k€)

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières	1 596	86	1 510
Travaux en cours & Produit finis	7 182	122	7 060
Marchandises	836	/	836
Total	9 613	208	9 406

Méthode de dépréciation utilisée :

— dépréciation liée à la rotation lente.

2.1.4.2. Stocks de produits achetés

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Le coût d'achat est composé du prix d'achat augmenté des frais accessoires.

2.1.4.3. Stocks de produits fabriqués

Les stocks fabriqués sont évalués au coût de production, comprenant les consommables, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à celles-ci.

Le coût de sous activité est exclu de la valeur des stocks ainsi que les frais financiers.

2.1.5. Produits à recevoir

<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
<i>INTÉRÊTS COURUS</i>	
<i>Immobilisations financières</i>	-
<i>Participations groupe</i>	-
<i>Participations Hors groupe</i>	-
<i>Clients</i>	-
<i>Associés</i>	-
<i>Valeurs mobilières de placements</i>	-
<i>AUTRES PRODUITS</i>	
<i>Factures à établir</i>	68 887
<i>RRR à obtenir, avoirs à recevoir</i>	5 611
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale</i>	349
<i>Etat</i>	28 341
<i>Divers</i>	
TOTAL	103 188

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-	
	Prêts		-	-	-	
	Autres immobilisations financières		4 219	0	4 219	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		490 135	0	490 135	
	Autres créances clients		700 073	700 073		
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie					
	Personnel et comptes rattachés		12 600	12 600		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		349	349		
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices		424 140	424 140	
		Taxe sur la valeur ajoutée		80 000	80 000	
		Autres impôts, taxes et versement assimilés				
		Divers		28 341	28 341	
	Groupes et associés					
	Débiteur divers		54 896	54 896		
Charges constatées d'avance		450 764	450 764			
		TOTAL	2 245 517	1 751 168	4 94 354	

2.1.7. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent, au 31 décembre 2018, à 451 k€.

2.2. Passif

2.2.1. Capitaux propres

2.2.1.1. Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	1 422 000	-	-	1 422 000
Primes, réserves et écarts	6 397 438	675 888	-	7 073 326
Report à nouveau			-	
Résultat	675 888	- 368 313	675 888	- 368 313
Subventions d'investissement			-	
Provisions réglementées			-	
Autres	236 274		236 274	
TOTAL	8 731 599	307 575	912 162	8 127 013

Le capital est composé de 444 375 actions de 3.2 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

2.2.2. Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit	-	-	-	-
— A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
— A + d'1 à l'origine	881 401	881 401	-	-
Emprunts et dettes financières Divers	4 023 146	2 982 307	1 040 839	-
Fournisseur et comptes rattachés	431 533	431 533	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 071 380	1 071 380	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	499 964	499 964	-	-
Impôts sur les bénéfices	390 428	390 428	-	-
TVA	-	-	-	-
Obligations cautionnées	43 596	43 596	-	-
Autres impôts et taxes	-	-	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	104 022	104 022	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	147 169	147 169	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	7 592 639	6 551 800	1 040 839	-

2.2.3. Charges à payer

<i>Libellés</i>	<i>Montant</i>
<i>CONGES A PAYER</i>	
<i>Congés provisionnés</i>	241 192
<i>Charges sociales provisionnées</i>	98 889
<i>Charges fiscales provisionnées</i>	
<i>INTERETS COURUS</i>	
<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	2 636
<i>Dettes part. groupes</i>	
<i>Dettes part. hors groupes</i>	
<i>Dettes sociétés en participation</i>	
<i>Fournisseurs</i>	
<i>Associés</i>	
<i>Banques</i>	
<i>Concours bancaires courants</i>	
<i>AUTRES CHARGES</i>	
<i>Factures à recevoir</i>	102 109
<i>RRR à accorder, avoirs à établir</i>	10 904
<i>Participation des salariés</i>	
<i>Personnel</i>	
<i>Sécurité sociale</i>	
<i>Autres charges fiscales</i>	81 165
<i>Divers</i>	
<i>TOTAL</i>	<i>566 895</i>

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Chiffre d'affaires

	France	Export et communautaire	Total
Ventes marchandises	1 136 630	215 912	1 352 541
Production vendues :			
- Biens	4 909 872	4 187 757	9 097 629
- Services	41 275	217 996	259 271
Chiffre d'affaires net	6 087 777	4 621 665	10 709 442

3.2. Autres informations

3.2.1. Transferts de charges

— Transfert de charges de personnel	+69 k€
— Transfert d'autres achats et charges externes	+19 k€

3.2.2. Résultat exceptionnel

— Divers apurements	+ 2 k€
— Plus-value sur cession d'immobilisations	+ 5 k€
— Produits sur exercices antérieurs	+ 19 k€
— Créance irrécouvrable Ediloisir nette de provision	- 8 k€
— Contraventions et pénalités de retard	- 4 k€
— Dotations aux amortissements exceptionnels pour mise au rebut	- 5 k€

3.2.3. Gains et pertes de change

Les différences de changes (charges : 2 k€ et produits : 0 k€) liées à l'exploitation sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

3.3. Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi), comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice, s'élève à 98 k€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel (charges sociales).

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en dettes sociales et fiscales, pour 104 K€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité, relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice (en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié).

Le CICE a permis, notamment, de participer partiellement au financement en matière d'investissement (1 392 k€).

4. Autres informations

4.1. Provisions pour indemnités de départ en retraite et autres engagements postérieurs à l'emploi

La provision pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- *Le taux d'actualisation utilisé est de : 1.4 % ;*
- *Le taux de turnover dans le secteur de la métallurgie transformation des métaux : 6.40 % ;*
- *Départ à la retraite : 62 ans.*

Le montant total des engagements s'élève à 419 k€. La capitalisation sur un fonds IFC s'élève, au 31 décembre 2018, à hauteur de 99 k€. L'engagement net de la capitalisation s'élève donc à 320 k€.

4.2. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
Valeur d'origine			754 500		
Amortissements :					
- Cumuls exercices antérieurs			109 200		
- Dotations de l'exercice			149 391		
TOTAL			258 591		
Redevances payées :					
- Cumuls exercices antérieurs			118 973		
- Exercices			153 093		
TOTAL			272 066		
Redevances restant à payer :					
- A 1 an au plus	-	-	153 093	-	-
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	-	-	340 307	-	-
- A plus de 5 ans	-	-		-	-
TOTAL			493 400		
Valeur résiduelle :					
- A 1 an au plus					
- A plus d'1 an et 5 ans au plus			7 545		
- A plus de 5 ans					
TOTAL			7 545		
Montant pris en charge dans l'exercice			153 093		

4.3. Engagements hors bilan

- SAV : l'analyse des interventions sous garantie sur plusieurs exercices a montré leur caractère non significatif, ne nécessitant pas la constatation d'une provision.

Type	Bien donné en garantie	Montant de la dette (en k€)
Nantissement du fonds de commerce et blocage du compte courant à hauteur de 1 500 k€	Fonds de commerce	600
Garantie liée à l'emprunt souscrit pour le financement des travaux avec un pool bancaire pour un montant nominal de 750 k€. Montant débloqué partiellement au 31/12/2018 : hypothèque de 1 ^{er} rang	Tènement immobilier	552

- Engagements financiers donnés et reçus
 - o Effets escomptés non échus : 313 k€
 - o Engagement départ en retraite : 285 k€
- La société n'a pas relevé d'opération non inscrite au bilan qui présenterait des risques et/ou avantages significatifs pour elle et dont la présentation serait nécessaire à l'appréciation financière.

4.4. Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	18
Agents de maîtrise et Techniciens	15
Employés	16
Ouvriers	37
<i>Total</i>	86

4.5. Honoraires du commissaire aux comptes

Au titre de l'exercice, les honoraires sont de : 10 k€.

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

RAPPORT SPECIAL **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

A l'assemblée générale de la société VERNEY-CARRON S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Contrat de retraite Article 83

Souscription par votre société d'un contrat de retraite relevant de l'article 83 du CGI, auprès de la société SWISS LIFE.

Montant relatif aux quatre trimestres 2018 : 11 744 €

Dont :

- 5 952 € concernant M. Jean VERNEY-CARRON,

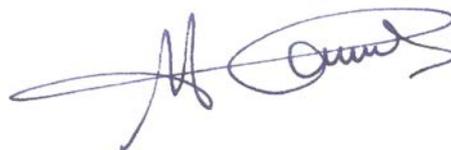
- 5 792 € concernant M. Guillaume VERNEY-CARRON.

Personnes concernées : Messieurs Jean VERNEY-CARRON et Guillaume VERNEY-CARRON

Fait à Saint-Etienne

Le 2 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie régionale de LYON



Michel TAMET

VERNEY-CARRON S.A.

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1 422 000 €

54, Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

SIRET : 574 501 557 00049

CERTIFICATION DES REMUNERATIONS

(Article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce)

Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées s'est élevé pour l'exercice clos le : **31 décembre 2018**

A la somme de : 466 829 € (quatre cent soixante-six mille huit cent vingt-neuf euros).

Fait le 2 mai 2019

LE PRESIDENT DU DIRECTOIRE

=====

CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application des dispositions de l'article L 225 – 115 – 4° du Code de Commerce, nous certifions exact le montant global ci-dessus précisé.

Fait à Saint-Etienne
Le 2 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes
Michel TAMET et Associés
Société inscrite auprès de la
Compagnie régionale de LYON



Michel TAMET